

De: 68 Informations Syndicale CD68 FO
Envoyé: mardi 31 mars 2020 16:15
À: 68 Diffusion générale
Cc: contact@fodpt68.fr
Objet: Newsletter syndicale FO - Mars 2020 - Covid19 : FODpt68 est sur le front avec et pour les agents du CD68 #ResteChezToi
Pièces jointes: 20190215-CourrierFODpt68-DemandeFermeture.pdf; CR-FO-Audioconference-DUSSOPT-26mars2020.pdf

Importance: Haute

Cette boîte mail n'accepte pas de message. Pour toute information, merci de contacter le syndicat à l'adresse suivante contact@fodpt68.fr



N°3

Février/Mars 2020

EDITO

Cher-e-s collègues,



Christophe ODERMATT
Secrétaire général
(FODpt68)

En ces moments particulièrement difficiles pour bon nombre d'entre vous, le syndicat FODpt68 souhaite vous assurer de son entier soutien et continue à répondre à l'ensemble des sollicitations que vous lui adressez de manière soutenue depuis le début de la crise sanitaire et sociale que nous rencontrons.

Au travers des actus que vous pourrez lire ci-dessous, vous constaterez que FODpt68 reste pleinement et activement mobilisé au profit des agents départementaux. Il est à la fois votre interlocuteur privilégié et l'interlocuteur privilégié de l'Administration avec laquelle il entretient des contacts quasi-quotidiens dans un esprit plus que constructif.

Le rôle et la légitimité de FODpt68 ne sont dorénavant plus à démontrer. Merci pour vos messages de soutien et d'encouragement adressés aux membres de notre équipe.

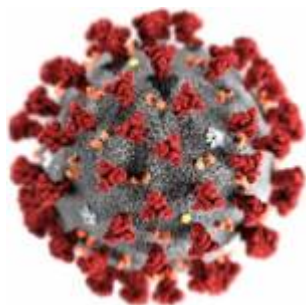
Bien que nos permanences soient actuellement fermées pour cause de confinement, vos représentants FO demeurent à votre écoute à et à votre service. Vous pouvez les contacter par mail adressé à contact@fodpt68.fr et par téléphone/texto au 07.82.70.14.53. Nous sommes souvent en ligne, n'hésitez pas à laisser vos coordonnées pour que nous puissions vous rappeler dans les plus brefs délais.

Vous souhaitez être informé-e en temps réel ? : Inscrivez-vous à notre newsletter « LIVE » en suivant ce lien : <https://www.fodpt68.fr/contact/> (de préférence avec une adresse mail personnelle) ET abonnez-vous à notre page facebook (facebook.com/fodpt68).

Aucun-e agent-e ne doit plus être exposé-e inutilement. #RESTECHEZTOI



27 mars 2020



COVID-19 : A quelle sauce vont être mangés les agents publics ... ?

Dans notre précédente actu ([lire ICI](#)), nous vous avons donné quelques informations quant à la situation des agents du département du Haut-Rhin placés en télétravail pour cause de confinement généralisé. **Certaines questions restaient en suspend** dans l'attente d'orientations plus précises de la part du gouvernement.

Pour les salariés du privé, des ordonnances ont été prises hier par la Ministre du Travail pour **permettre aux employeurs d'imposer ou de ponctionner par exemple des congés annuels, des RTT et des jours de CET** en cette période de confinement. **Pour FORCE OUVRIERE, les salariés confinés ne sont pas en congés !**

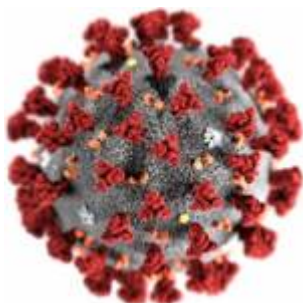
Pour ce qui est des agents publics, la situation est quelque peu différente ...



EN SAVOIR +



23 mars 2020



COVID-19 : #21mars Suspension du jour de carence... ENFIN !

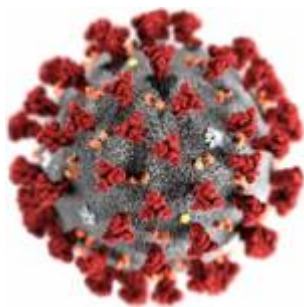
Après des semaines de pression de certaines organisations syndicales et notamment de FO Fonction publique, le **Gouvernement a enfin entendu** notre revendication **de ne pas appliquer le jour de carence** pour les fonctionnaires et agents publics placés en congé maladie après avoir contracté le coronavirus. Les salariés du privé bénéficient de la même mesure ...



EN SAVOIR +



19 mars 2020



COVID-19 : Infos Congés, RTT, Tickets resto...

Face aux **nombreuses questions** qui nous parviennent chaque jour, nous avons tenu à vous faire un point sur des sujets **d'ordre pratique**, notamment les congés, RTT, tickets restaurant ...

Tout d'abord, nous vous informons que le **syndicat FOdpt68 a assisté à une réunion d'urgence avec l'Administration**, en présence de la Présidente KLINKERT, le lundi 16 mars avant que les mesures de confinement ne soient annoncées.

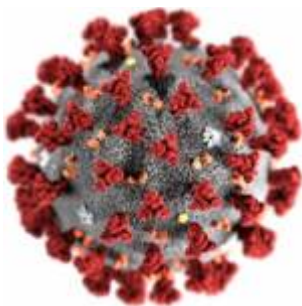
Nous avons posé, à ce moment-là, les questions qui nous avaient déjà été remontées de la part des collègues. Même si peu de réponses précises nous ont été apportées, **la Présidente KLINKERT nous a assuré que la Collectivité ne souhaitait pas pénaliser les agents**. C'est le message qu'elle nous a demandé de retenir et de partager ...



EN SAVOIR +



18 mars 2020



COVID-19 : FOdpt68 demande le confinement pour TOUS les agents non véritablement indispensables

Vous êtes nombreux chaque jour à nous faire part de **vos craintes** et parfois **vos incompréhensions quant aux Plans de Continuité de l'Activité (PCA)** mis en oeuvre dans chacune des directions du Département du Haut-Rhin.

Sous réserve de votre accord, **vos sollicitations sont remontées à Madame la Directrice Générale des Services avec laquelle le syndicat FOdpt68 est en étroite relation** depuis quelques jours déjà.

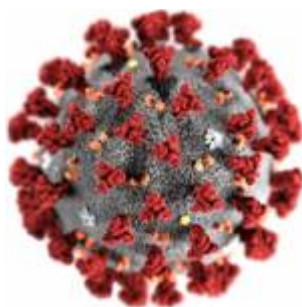
→ Nous avons ainsi remonté les inquiétudes et remarques de **collègues des espaces solidarités, notamment de Mulhouse et ...**



EN SAVOIR +



17 mars 2020



COVID-19 : Les agents des routes du CD68 vont pouvoir rester chez eux !

A la suite des récentes actus que nous avons publiées, des agents de la Collectivité se tournent chaque jour vers notre syndicat en vue de signaler les difficultés qu'ils rencontrent dans le cadre des plans de continuité de l'activité qui ont été établis et mis en œuvre dans chacune des directions.

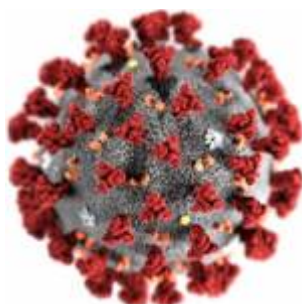
Au sein de la Direction des Routes, ce plan prévoyait **la présence quotidienne d'un responsable et deux agents dans chacun des centres routiers** du Département sans pouvoir garantir le respect des mesures barrières d'une part et le confinement maximal de tous d'autre part.

Face aux nombreuses sollicitations d'agents des routes, **FODpt68 est intervenu auprès de la Présidente KLINKERT et de la Directrice Générale des Services** pour proposer une autre organisation **limitant considérablement la présence des agents dans les centres routiers** afin de préserver leur santé et celle de leurs proches.

Nous avons donc proposé les modalités suivantes ...



16 mars 2020



COVID-19 : La Présidente répond favorablement à FO

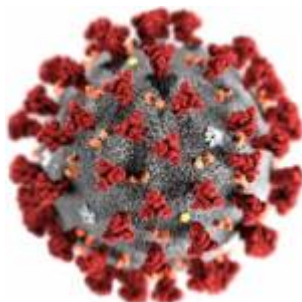
A la suite des récentes actus que nous avons publiées, des agents de la Collectivité se tournent chaque jour vers notre syndicat en vue de signaler les difficultés qu'ils rencontrent dans le cadre des plans de continuité de l'activité qui ont été établis et mis en œuvre dans chacune des directions.

Au sein de la Direction des Routes, ce plan prévoyait **la présence quotidienne d'un responsable et deux agents dans chacun des centres routiers** du Département sans pouvoir garantir le respect des mesures barrières d'une part et le confinement maximal de tous d'autre part.

Face aux nombreuses sollicitations d'agents des routes, **FODpt68 est intervenu auprès de la Présidente KLINKERT et de la Directrice Générale des Services** pour proposer une autre organisation **limitant considérablement la présence des agents dans les centres routiers** afin de préserver leur santé et celle de leurs proches.



15 mars 2020



COVID-19 : FOdpt68 sollicite la Présidente Klinkert en urgence

A la suite du **passage en phase 3** de l'épidémie de coronavirus le samedi 14 mars et compte tenu des **multiples inquiétudes qui nous parviennent** de la part des agent-e-s du Département du Haut-Rhin, nous venons de nous adresser à Madame la Présidente **en urgence**.

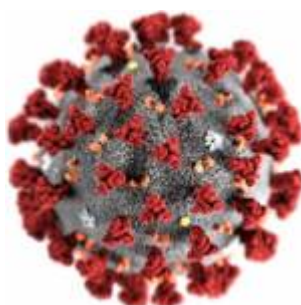
Dans la mesure où il convient dorénavant de **limiter tout contact non indispensable entre les personnes**, nous avons proposé à Madame la Présidente de

- **fermer tous les services départementaux sans délai et mettre en oeuvre un plan de continuité du service en mode ultra-dégradé**
- **placer immédiatement en « télétravail temporaire » tous les agent-e-s départementaux, y compris les agent-e-s des collèges, dont les missions ne sont pas indispensables ou vitales**

Le **syndicat FO** ainsi que l'équipe des permanents FO **se met dès à présent à la disposition de l'Administration ...**



12 mars 2020



COVID-19 : Précisions sur la situation des agents devant rester chez eux

A la suite de notre précédente actu ([lire ICI](#)), nous vous informons avoir obtenu **des garanties de la part de l'Administration** quant à la situation des agents du Département du Haut-Rhin **devant rester chez eux en raison du Covid-19**.

Ainsi, tout-e agent-e qui présentera **un arrêt de travail en lien avec le Covid-19** (soit la mention figure directement sur l'arrêt, soit l'agent produit un certificat médical attestant du lien entre l'arrêt et l'épidémie en cours) sera placé-e en **autorisation d'absence « Télétravail temporaire »** et **ne sera pas placé-e en congé maladie**.

Sont concernés:

- les agent-e-s qui présentent **des symptômes de contamination** (sans être formellement dépistés)
- les agent-e-s présentant **une immunodépression ou une pathologie susceptible d'être aggravée par le Covid-19**
- les agent-e-s **devant garder leurs enfants**, sans condition d'âge, que ceux-ci soient malades ou non (pas besoin de certificat médical)

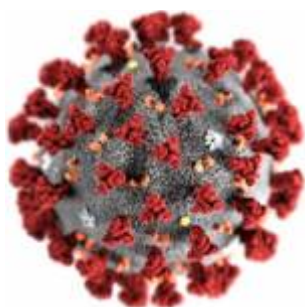
Dans ces conditions, **aucune retenue ne sera opérée sur les droits à RTT, sur les tickets restaurants, sur le régime indemnitaire et sur la prime de fin d'année**. Cette période d'absence sera considérée comme du temps de travail effectif.

Les demandes ainsi formulées par notre organisation syndicale en ce sens ont donc été validées par le Département.

Si la situation venait à se prolonger, ...



10 mars 2020



COVID-19 : Agents des collèges en « télétravail temporaire »

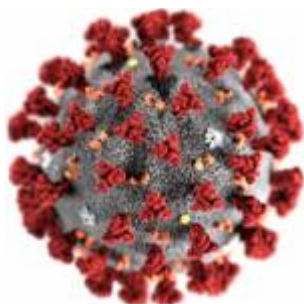
Pour rappel, la collectivité place les **agents des collèges** en « **télétravail temporaire** » toute cette semaine **sauf les agents en astreinte**.

Les éventuels travaux de nettoyage pourront intervenir si nécessaire à compter du 16 mars.

C'est par **principe de précaution** que la collectivité a pris cette décision suite à la demande de FODpt68.



9 mars 2020



COVID-19 : Eléments d'infos FODpt68

A la suite de la **fermeture des établissements scolaires du Haut-Rhin** pour une période de **15 jours**, nous vous prions de trouver quelques informations concernant la situation des agents dans l'impossibilité de venir travailler :

« Communiqué de l'administration du 9 mars 2020 : Fermeture générale des établissements scolaires dans le Haut-Rhin »

Commentaires FODPT68

1 – La notion de « télétravail temporaire » doit être considérée en réalité comme **une autorisation d'absence exceptionnelle** qui est distincte des autorisations d'absence pour assurer la garde d'un enfant ou pour lui apporter des soins. Pour les agent-es- dont les enfants ont besoin de l'attention de leurs parents ou qui ne disposent pas de matériel approprié, ils ne pourront bien évidemment pas télétravailler. Bloqués à leur domicile, ils devront néanmoins rester joignables pendant les horaires de travail habituels.

2 – Certains agent-e-s ne pourront peut-être pas obtenir d'attestation sur l'honneur de leur-e conjoint-e. Dans ce cas, **une attestation sur l'honneur de l'agent lui-même devrait suffire, sa bonne foi étant bien entendu présumée.**

3 – ...



20 février 2020



Un congé octroyé peut-il être annulé par le chef de service ?

Le syndicat FO des personnels du Département du Haut-Rhin est régulièrement sollicité par **des agents à qui des congés annuels ont été accordés** et dont le **chef de service leur demande de revenir en invoquant des nécessités de service.**

Il nous est donc paru utile de rappeler la réglementation et la jurisprudence sur ce point.

Congé ou RTT accordé – C'est illégal de revenir en arrière !

En effet, la décision octroyant le congé ou le RTT à un agent est **une décision légale créatrice de droit**, et **qui ne peut par conséquent pas être retirée** par l'administration en vertu d'une jurisprudence maintenant ancienne, **la jurisprudence dite « Ternon »**. L'administration peut seulement proposer à l'agent de renoncer à son congé, **s'il est d'accord.**

En obligeant un agent à revenir au motif de nécessités de service, avérées ou non d'ailleurs, et dont le congé a pourtant été accordé, **l'administration commet une faute ...**



CeA : L'inquiétude des agents monte et le dialogue social tourne à la mascarade !

Dans une précédente actu ([lire ICI](#)), nous vous avons informés avoir obtenu l'ouverture des négociations prévues par la loi Alsace après avoir saisi la Ministre de la Cohésion des Territoires en charge du dossier CeA. **Les deux départements 67 et 68 ont donc été contraints de créer une instance de NÉGOCIATION** dont la première réunion s'est tenue le 11 février 2020.

UNE VÉRITABLE MASCARADE et UN MÉPRIS ABSOLU !

Le **décor a très vite été planté** par la Directrice Générale des Services du CD67 qui a donné le sentiment de diriger la réunion sans que **les représentants du CD68 aient vraiment leur mot à dire**. Au cours de cette réunion, les administrations ont présenté un document de synthèse relatif au **règlement du temps de travail des personnels d'exploitation des routes de la future CeA** et ont demandé aux organisations syndicales représentatives (OS) de se prononcer sur ce projet.

Comme à l'accoutumée, ce document pourtant essentiel à la discussion **n'a pas été transmis aux OS préalablement à cette réunion**. Malgré cela, **FORCE OUVRIÈRE a été la seule organisation syndicale du Haut-Rhin à intervenir sur le sujet** et à poser des questions essentielles. En outre, ...



QUI SOMMES-NOUS ?

En accordant près de **70% des voix** à FO lors des dernières élections professionnelles au Comité Technique (**7 sièges sur 8**), les agents du Département du Haut-Rhin ont renforcé massivement leur soutien à notre organisation syndicale.

FO est la **1^{ière} organisation syndicale** et est majoritaire dans toutes les instances représentatives du personnel, toutes catégories confondues.

De plus, l'organisation s'appuie sur l'expérience continue demi-douzaine de permanents et d'un conseil syndical de 42 agents élus lors de notre assemblée générale annuelle.

CONSULTEZ la liste complète de vos contacts FOdpt68



DÉFENDEZ VOS DROITS, REJOIGNEZ-NOUS !

Notre actuelle Collectivité est à l'aube d'un tournant majeur de son histoire car elle va disparaître dès le 1er janvier 2021 pour **être absorbée par la Collectivité européenne d'Alsace**. De profonds changements sont à prévoir à court et moyen terme et ceux-ci auront sans aucun doute des **impacts sur les conditions de travail, sur les rémunérations et sur le déroulement de carrière** de la plupart des agents.

Il est donc primordial que chacun et chacune puisse être défendu par une organisation syndicale puissante, déterminée et en capacité de négocier avec

l'Administration. A cet effet, **votre soutien nous est donc plus indispensable que jamais.**

N'hésitez plus, (RÉ)ADHÉREZ à FO en 2020 !

EN SAVOIR +

NEWSLETTER



[N°1 - Novembre 2019](#)

[N°2 - Janvier 2020](#)



N'attendez pas la newsletter mensuelle !

INSCRIVEZ-VOUS aux ACTUS publiées en **temps réel** en suivant ce lien :

www.fodpt68.fr/contact/



VOUS AVEZ UNE QUESTION? VOUS SOUHAITEZ NOUS CONTACTER ?

Veuillez trouver nos **coordonnées complètes**, que ce soit pour un **renseignement individuel**, une **problématique collective**, la nécessité d'organiser une **réunion d'information syndicale** dans votre service / direction, ou toutes autres demandes.

Forts de 10 années d'expérience, **vos représentants FO sont vos meilleurs interlocuteurs.**

Tél : **07 82 70 14 53** - Courriel : **contact@fodpt68.fr**

Courrier :

FOdpt68 - 100 avenue d'Alsace - 68000 COLMAR



Permanence FO Colmar (sur rdv)
Cité administrative de Colmar - bâtiment G
3 Rue Fleischhauer 68000 COLMAR



Permanence FO Mulhouse (sur rdv)
Fil d'Ariane - 2^{ème} étage
17 rue Victor Hugo 68110 ILLZACH



FOdpt68

La liberté d'accepter ou de refuser un message électronique syndical doit pouvoir s'exercer à tout moment. Vous pouvez bloquer la réception des mails émis depuis cette boîte, auquel cas il convient de marquer l'expéditeur comme indésirable. La manipulation inverse est possible depuis les options Outlook Web App.



SYNDICAT FORCE OUVRIERE
des personnels du Département
du HAUT-RHIN



Colmar, le 15 mars 2020

Madame la Présidente
Conseil départemental du Haut-Rhin
100 avenue d'Alsace
68000 COLMAR

Objet : COVID-19 – Demande de maintien à domicile de tous les personnels non indispensables à des fonctions vitales pour la Nation.

Madame la Présidente,

Notre pays traverse aujourd'hui une crise sanitaire majeure.

Dans son allocution à la Nation, le Président de la République a annoncé jeudi dernier des mesures inédites visant à limiter la propagation du Covid-19. Face à l'aggravation de la situation, le Premier Ministre a considérablement renforcé hier soir ces mesures et a demandé que tous les déplacements soient strictement limités aux seules fonctions et missions indispensables à la vie de la Nation. Les contacts entre individus doivent être strictement limités.

Depuis la semaine passée, notre organisation syndicale est fortement sollicitée par des agents départementaux issus de la plupart des services et très inquiets tant pour leur santé, que pour celle des membres de leur famille et celle des usagers. Nous avons eu l'occasion d'ailleurs de relayer ces inquiétudes auprès de vos services qui ont pris aussitôt en compte nos interventions. Nous tenons vivement à saluer leur réactivité et leur engagement.

Compte tenu de l'absolue nécessité de protéger les agents et leur entourage de toute contamination supplémentaire, **le syndicat FORCE OUVRIERE vous invite à fermer tous les services départementaux sans délai et à mettre en œuvre une continuité du service en mode ultra-dégradé.**

Nous vous proposons de placer immédiatement en « télétravail temporaire » tous les agents départementaux, y compris les agents de collèges, dont les missions ne sont pas indispensables ou vitales.

La lutte contre la propagation du Covid-19 est l'affaire de toutes et de tous. A ce titre, le syndicat FO et ses permanents se tiennent à la disposition de l'Administration pour venir en soutien des personnels face à la crise qui nous touche tous et toutes collectivement.

Nous vous prions de recevoir, Madame la Présidente, l'expression de nos cordiales salutations.

Le secrétaire général

Christophe ODERMATT

Siège : 100 avenue d'Alsace - 68000 COLMAR - ☎ : 07.82.70.14.53
@ : contact@fodpt68.fr





Union interfédérale des agents de la Fonction Publique FO
46, rue des petites écuries 75010 PARIS
contact@fo-fonctionnaires.fr // 01-44-83-65-55

Audio conférence avec Olivier Dussopt, Secrétaire d'Etat à la Fonction publique *Il y a loin de la coupe aux lèvres... !*

Jeudi 26 mars se tenait la 1^{ère} conférence téléphonique entre le Secrétaire d'Etat à la Fonction publique et les 9 organisations syndicales représentatives. Aucune rencontre ne s'était tenue depuis le 16 mars 2020 soit 10 jours, ce qui est inadmissible dans ce contexte.

FO participait à cette conférence avec Christian Grolier, Didier Birig, Dominique Regnier et Claude Simoneau. La veille, au titre de FO Fonction publique, nous avons saisi par écrit le Secrétaire d'Etat pour exiger des réponses sur la gestion de droits des agents.

Résumé de l'intervention de FO

Nous avons rappelé au Secrétaire d'Etat la nécessité d'engager des échanges réguliers durant la crise. Nous avons demandé des conférences régulières, y compris en bilatéral et à l'initiative des organisations syndicales.

Crise ou pas, les revendications restent et la démocratie sociale doit se poursuivre. FO Fonction publique n'acceptera pas que des décisions ou des ordonnances concernant les agents publics soient prises sans, a minima, notre consultation.

Nous avons également demandé que soit régulièrement publié un état des lieux interministériel et, si possible, inter fonctions publiques de la santé des agents. Il est hors de question de passer sous silence le nombre d'agents infectés par le virus, car tenus d'aller au travail, voire pire, décédés.

De même, nous avons demandé d'avoir un véritable point de situation sur l'équipement des agents en matériel de protection (gants, masques, gel, etc.).

La transparence et la sincérité du dialogue social passent par ce type d'informations.

Nous avons également revendiqué l'arrêt des réformes et non leur report. En effet, à ce stade personne n'est capable de dire quelles seront les conséquences de cette crise, tant sur les personnels que sur les services. Reporter des réformes de quelques mois, imaginer un futur projet de loi de Finances 2021 avec des suppressions de postes, tout cela n'aurait aucun sens. FO a demandé qu'un bilan soit fait à la fin de la crise et que le Conseil National des Services publics soit relancé pour débattre des missions publiques, de leur organisation et de l'adéquation en termes de moyens humains et matériels.

Nous avons également demandé qu'une instruction soit donnée à tous les services pour réunir les CHSCT par audio ou visioconférence de manière à suivre par services les besoins en matière de santé et sécurité au travail.

Enfin, nous avons réitéré notre indignation à la suspension de l'application du jour de carence qui ne sera effective qu'à compter de la publication de la Loi. En résumé tous les agents malades avant le 23 mars auront une journée non payée. Inadmissible et scandaleux quand on sait que, dans le même temps, les ministres passent leur temps à féliciter les agents publics dans les médias.

Nous avons enfin rappelé, suite aux propos tenus la veille par le Président de la République, que tous les agents tenus d'exercer leurs missions et, de fait, en situation de contracter le coronavirus devaient bénéficier d'une revalorisation de leur pouvoir d'achat qu'ils soient à l'Hospitalière, à l'Etat ou à la Territoriale.

Réponse du Secrétaire d'Etat.

Il est d'accord pour faire des conférences régulières et en propose une prochaine pour le jeudi 3 avril. Il reste également ouvert à des conférences en bilatéral.

Il affirme vouloir nous consulter avant la rédaction d'ordonnances ou d'instructions réglementaires. Il précise que tous nos courriers auront une réponse écrite. Concernant les ordonnances, il indique que 2 seront propres à la Fonction publique :

- Une sur la dématérialisation des réunions des instances permettant de tenir les CHSCT et les commissions de réforme notamment
- Une sur la situation des lauréats des concours et l'organisation des concours.

Concernant les éléments statistiques que nous avons demandés, il indique que la DGAFP n'a pas les retours ministériels mais qu'il va en faire la demande, au moins pour les secteurs de la Fonction publique de l'Etat.

Concernant la réalité des matériels de protection, nous n'avons eu aucune réponse hormis le fait que les missions concernées par le PCA (plan de continuité de l'activité) rencontraient des problèmes avec les fournisseurs (sic !), alors que nous avions indiqué que c'était la priorité absolue de s'assurer de la réalité de ses matériels de protection et de leur nombre suffisant dans le temps. Chacun appréciera....

Concernant l'arrêt des réformes, il se contente de nous indiquer qu'il applique les consignes du Gouvernement qui ne parle que de suspension...Concernant la suspension de la réorganisation territoriale de l'Etat, il annonce se renseigner pour savoir son impact sur le département de la Guyane.

Concernant le jour de carence, il se contente de dire qu'il s'en tient à la stricte application de la Loi. FO a repris la parole sur ce point en indiquant qu'il était inadmissible et scandaleux de différencier les agents malades avant et après la Loi. FO va saisir le Premier Ministre sur ce sujet.

Concernant le temps de travail et la gestion RH : En attendant des précisions écrites en réponse à notre courrier, il a annoncé que la Fonction publique ne nécessitait pas une ordonnance pour le temps de travail car la souplesse des textes existants permettait de rallonger le temps de travail, imposer des congés, etc.

Voilà à nouveau une manière bien particulière de remercier et féliciter les agents qui tous les jours vont effectuer leurs missions dites essentielles. Pour les congés, une discussion interministérielle est en cours pour fixer les modalités. Nous exigerons d'être consultés. Pour éviter toutes pertes de droit des agents, nous allons étudier avec attention tous ces textes que le Gouvernement veut donc interpréter et appliquer de la manière la plus restrictive possible,

Autorisations spéciales d'absences (ASA) et reconnaissance du Coronavirus comme maladie professionnelle seront précisées. Cependant pour les ASA, le Secrétaire d'Etat indique d'ores et déjà qu'elles ne donneraient pas droit au JRTT. Encore une fois, quelle bienveillance de l'employeur public !... L'agent est placé en ASA par l'employeur car sa mission n'est pas concernée par le PCA (plan de continuité de l'activité) ou ne permet pas le télétravail ou son service est fermé et, durant cette période, il ne générerait pas de JRTT. Belle considération une fois de plus

Concernant les contractuels et les risques de fin de contrat, il nous demande lui faire remonter les situations répertoriées. Mais que font les employeurs publics ????

Concernant les payes de mars et avril, elles se feront en mode dégradé à savoir qu'elles répliqueront celle du mois précédent et ne pourront pas prendre en compte, par exemple, les changements d'échelon ni la défiscalisation ou désocialisation des heures supplémentaires. Des régularisations se feront à posteriori. En revanche, la situation des agents entrants et sortants de la Fonction publique devrait être réglées.

Enfin, le Secrétaire d'Etat a abordé le droit de retrait et de réquisition, allant jusqu'à indiquer que l'agent qui ne se rendrait pas sur son lieu de travail alors qu'il est réquisitionné serait sanctionner disciplinairement.

Pour FO Fonction publique, cette audioconférence démontre à quel point le Gouvernement n'a rien anticipé. Incapable d'assurer correctement la sécurité des agents, incapable de programmer les CHSCT, de faciliter la gestion RH, incapable de garantir les droits en matière de temps de travail.

Incapable, enfin, de maintenir la rémunération des fonctionnaires y compris sur la non-application du jour de carence pour tous.

FO Fonction publique n'oubliera pas le peu de considération portée aux 5,5 millions d'agents publics. Nous sommes bien loin des promesses télévisées de nombreux ministres.

FO Fonction publique continue d'apporter tout son soutien aux milliers d'agents qui tous les jours assurent avec abnégation leurs missions. Peu importe le comportement du Gouvernement, nous revendiquerons sans cesse jusqu'à satisfaction.

Paris, le 26 MARS 2020